

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DU GRAND GUERET**  
**Extrait**  
**du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à seize heures trente, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, à la salle du conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Convocation envoyée le :** 21 juin 2024

**Etaient présents** : M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Eric CORREIA, M. François VALLES, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Eric BODEAU, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Pierre AUGER, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir de vote** : M. Patrick ROUGEOT à M. François BARNAUD, Mme Armelle MARTIN à M. Jean-Luc BARBAIRE

**Etaient excusés** : /

**Nombre de membres en exercice** : 17

**Nombre de membres présents** : 15

**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote** : 2

**Nombre de membres excusés** : /

**Nombre de membres absents** : /

**Nombre de membres ne participant pas au vote** : /

**Nombre de membres votants** : 17

**Quorum** : 9 (atteint)

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LEFEVRE

**OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA GRAPPE**

**Rapporteur** : M. Philippe PONSARD

La jeune association « La Grappe », basée à Anzême propose un projet d'animations artistiques et culturelles pour l'été 2024.

Ce projet de guinguette associative éphémère se déroulera du 15 juin au 15 septembre, dans le nouveau jardin communal de *La Maison Bordalis*, situé au cœur du bourg d'Anzême.

Les objectifs de ce projet sont multiples :

- Proposer un lieu convivial d'animations accessibles à tous, favorisant les liens intergénérationnels et la participation des habitants.
- Offrir une programmation musicale et artistique éclectique, incluant ateliers botaniques, expositions et conférences.
- Encourager les rencontres, discussions et coopérations entre les habitants et les associations locales.
- Lutter contre l'isolement en stimulant les projets intergénérationnels et solidaires.

Pour concrétiser ce projet, La Grappe sollicite une subvention de 3 000€ pour couvrir les frais de rémunération des artistes et intervenants spécialisés et ainsi assurer une programmation musicale et culturelle riche, variée et gratuite pour les habitants du territoire et touristes.

Les crédits budgétaires à imputer sont les suivants :

CREDITS BUDGETAIRES A OUVRIR						
Budget	Section	Chapitre	Compte	Fonction / code gestionnaire	Objet	Montant
Principal	Fonctionnement	011	65748	0735	subvention	3 000€

Selon l'article L 2131-11 du CGCT :

« Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires. En application du II de l'article L. 1111-6, les représentants des collectivités territoriales ou des groupements de collectivités territoriales mentionnés au I du même article L. 1111-6 ne sont pas comptabilisés, pour le calcul du quorum, parmi les membres en exercice du conseil municipal. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-3, L 2131-11 et L 1111-6,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération et ses compétences en matière de création et la gestion d'un tiers-lieu centralisateur des pratiques numériques, lieu hybride en matière social, économique et culturel, permettant la mise en commun des réseaux, des moyens, des compétences des acteurs économiques et sociaux du territoire,

Vu la Délibération n° 124/20 du 24 septembre 2020, au terme de laquelle le Conseil Communautaire a donné délégation de pouvoir au Bureau Communautaire s'agissant de l'attribution des subventions aux associations ou autres organismes de droit privé ;

Vu le règlement interne d'attribution des subventions en date du 15 juin 2006 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver l'octroi d'une subvention de 3.000,00€ à l'association La Grappe,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus

Et ont signé les membres présents

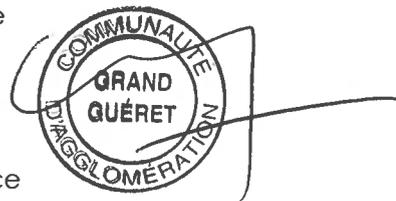
Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA

Le secrétaire de séance

Bernard LEFEVRE



Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20240627-97\_24-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2024  
Date de réception préfecture : 02/07/2024